

s.B. 13.61.Am.O. - MX/lcm

3003 Berne, le 22 mars 1978

Note à la Division politique I

W. K. Kappeler

Envoi par la poste d'actes émanant d'autorités américaines.

an	1978	III							
Datum	22.3	233							28.3
Visa	W	M							M
EPD		22.03.78		11					
Ref. p. B. 13.61.Am.O.									

./.

Nous vous envoyons sous ce pli photocopie d'une lettre de notre Ambassade à Washington du 14 mars 1978.


Nous nous proposons de prier notre Ambassade de ne pas manifester un zèle excessif dans une affaire où les Américains après tout sont demandeurs. Vous vous souviendrez que l'idée de nouer un dialogue au niveau technique avec les autorités américaines dans ce domaine répondait au souci de montrer à la partie américaine que nous étions conscients des problèmes existants et que nous étions prêts à examiner avec elle les moyens pouvant éventuellement les résoudre de façon pragmatique. Dans le dialogue qui s'est établi entre le Département d'Etat, d'une part, et notre Direction et la Division de police, d'autre part, celui-là nous doit depuis quelque temps des renseignements sur un certain nombre de points. Il ne nous paraît guère indiqué que notre Ambassade le presse et le relance indûment.

D'autre part, nous ne voyons ni la nécessité, ni l'opportunité de rappeler une fois encore à l'Ambassade des Etats-Unis à Berne la position suisse en la matière, bien connue des collaborateurs de l'Ambassade en question sinon de son chef. Il est vrai que l'activisme déployé par M. Warner est intempestif mais les propos tenus il y a quelque temps par le Président du Conseil d'administration du Crédit Suisse peuvent aussi être considérés comme tels. En outre, aucun incident lié à une notification irrégulière d'actes judiciaires américains ne s'est produit récemment, qui justifie

rait une intervention de notre part auprès de l'Ambassade américaine à Berne.

Sauf avis contraire de votre part, nous répondrons dans ce sens à notre Ambassade et informerons la Division de police.

Direction
du droit international public


(Monnier)

1 Annexe

Copie:

- KT